

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_503-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

8

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC,  
M. Loïc DÉANGLES,  
M. Frank GOBBATO,  
Mme Françoise LACAPERE,  
M. Julien PELLICER,  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** Proposition de cotisation à l'association « Les Plus Beaux Détours de France » (PBDF) au titre de l'année 2024

**RAPPORTEUR :** Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'en 2024, la commune de Lectoure a été membre du réseau des « Plus Beaux Détours de France » et a figuré dans le guide annuel. Une cotisation a été versée annuellement à l'association jusqu'en 2023 mais la commune a décidé de ne plus adhérer à compter de l'année 2024.

Toutefois, la commune ayant informé tardivement l'association de son intention de quitter le réseau des PBDF, le guide a été édité normalement en 2024. L'association sollicite donc le versement de cette cotisation d'un montant de 3 800 € au titre de l'année 2024.

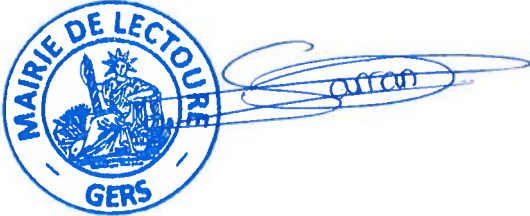
Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide de verser à l'association « Les Plus Beaux Détours de France », la cotisation d'un montant de 3 800 €, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

La Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025